

Paris, le 31 mai 2020

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers

Copie à :

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau

Mesdames et Messieurs les présidents des Conférences régionales

Mesdames et Messieurs les membres du Collège Ordinal

Objet : Aide juridictionnelle – Avances exceptionnelles

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier à votre attention co-signé avec la présidente du Conseil National des Barreaux, le bâtonnier de Paris et le Président de l'UNCA relatif au décret que nous attendions sur les avances en matière d'aide juridictionnelle, que je m'empresse de vous faire parvenir.

Je tiens à remercier la Commission accès au droit de la Conférence pour cet important travail effectué en commun avec la Commission accès au droit du CNB, le barreau de Paris et l'Union nationale des Carpa.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, l'expression de mes sentiments confraternellement dévoués.



Hélène FONTAINE

PJ : courrier de ce jour et annexes